



Appel de l'interfédérale de l'éducation pour Une grève nationale le 12 février

Le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes, les salaires des fonctionnaires ne sont toujours pas revalorisés, les conditions de vie et de travail continuent de se détériorer pour les élèves et les personnels.

- Le projet de loi d'orientation sur l'école ne répond pas aux besoins de l'école publique.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de voir que les fondements idéologiques mis en place par la loi Fillon de 2005, comme le socle commun, ne sont pas remis en cause par ce projet de loi sur l'école.

- Avec le pilotage des cartes de formation professionnelle, la prise en charge des services d'orientation par les régions et le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré, un cap supplémentaire sera franchi dans une logique de territorialisation de l'école.

- Contrairement à ce qui est annoncé par Vincent Peillon, dans le premier degré, la réforme des rythmes scolaires va dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Cette raison a conduit nos fédérations à voter contre le décret sur l'aménagement du temps scolaire qui nous a été présenté.

La publication, par le ministre, de ce texte rejeté par l'écrasante majorité des personnels et des collectivités territoriales est inacceptable.



Les fédérations FERC CGT, FNECFP FO, SUD ÉDUCATION, CNT, FAEN, réunies le lundi 28 janvier 2013, soutiennent les initiatives qui ont déjà été prises et qui seront prises par les personnels et leurs organisations syndicales.

**Elles appellent les personnels à se réunir et à construire la mobilisation par
la grève le 12 février 2013**

- ➔ Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération,
- ➔ Pour l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école,
- ➔ Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Les fédérations syndicales de l'éducation se retrouveront rapidement après le 12 février pour envisager les suites à donner à cette action.